Groupe de travail GMBI du 1er février 2024

Dans le dossier transmis, l'administration aborde les difficultés rencontrées en 2023 et un plan d'action pluriannuel pour améliorer l'ensemble du dispositif autour du projet GMBI.

Dans un premier temps l'administration a rappelé le contexte du projet :

- la suppression de la TH de la résidence principale, le maintien de la TH sur les résidences secondaires, autres locaux meublés et la taxation des locaux vacants ;
- la dématérialisation des déclarations foncières des propriétés bâties sur le portail « impots.gouv.fr » ;
- le transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFiP ;
- la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH).

Dans un second temps l'administration a abordé le projet GMBI et ses objectifs :

- La mise en place de GMBI en ligne sur le portail « impots.gouv.fr », tant pour les particuliers que les personnes morales pour consulter, déclarer des changements et la situation d'occupation sur les biens immobiliers.
- La création d'une nouvelle application « Gesloc composée de plusieurs modules, tels « Surf », « Gestion TU » et « Evaloc » pour l'évaluation et la gestion des locaux d'habitation et professionnels révisés.
- La création de l'application « GestODL » pour la gestion TH.
- La mise en place du nouveau référentiel national d'occupation des locaux, « R-ODL ».

GMBI a été déployé et complété en plusieurs lots d'août 2021 à début 2023.

Les usagers particuliers ou professionnels accèdent à une vision de tous leurs biens immobiliers et peuvent souscrire une déclaration foncière et déclarer la nature de l'occupation et les occupants.

Dans un troisième temps, l'administration aborde les difficultés rencontrées en 2023. Des causes multiples et variées :

- L'incompréhension des usagers face à une nouvelle démarche déclarative.
- De la confusion entre la déclaration d'occupation et la déclaration foncière.
- Une déclaration par fichiers complexes pour les grands propriétaires.
- Des interrogations sur les parcours déclaratifs aboutissant à un dispositif d'accompagnement et d'assistance saturé.

- Une sujétion forte des services avec une charge de travail accrue notamment par les sollicitations des contribuables.
- Des problèmes de disponibilité et de performance des outils informatiques.
- L'absence d'outils de pilotage.
- Une formation trop théorique.
- Une succession de dysfonctionnements des outils informatiques entravant les services.

L'administration précise que les causes identifiées ont conduit à des actions correctives dès 2023 :

- La mobilisation exceptionnelle des équipes pour livrer des fonctionnalités supplémentaires.
- 127 CDD recrutés au titre de renforts sur la campagne GMBI.
- Une solution de taxation hybride avec les correctifs qui continueront de relever de l'application ILIAD.
- La mise en place d'une taskforce par GF et SI pour maximiser les taux de déclaration des Grands Propriétaires (GP).

L'administration présente ensuite un plan d'action pour 2024 qui, en fonction des retours d'expérience des délégations, des directions et des usagers conduit à une liste conséquente d'améliorations.

L'ampleur du plan conduit d'ailleurs à prévoir une mise en œuvre pluriannuelle.

Pour les usagers, les principales évolutions concerneront :

- Un compte-rendu de la déclaration d'occupation.
- Un accompagnement enrichi dans GMBI.
- La création d'un formulaire papier de déclaration d'occupation.
- Un axe fort de communication de la campagne IR avec un appui plus marqué sur l'utilité de GMBI.
- Les GP pourront tester leurs fichiers en avance de phase et le fichier sera simplifié pour réduire le nombre de rejets.
- L'amélioration de la lisibilité des parcours déclaratifs dématérialisés des usagers pour modifier et ajuster le périmètre des biens à déclarer.

Pour les agents et les services, les principales évolutions sont :

- Pouvoir accéder au parcours usagers comme un usager (outil « consultGMBI » en cours de création).
- Sur l'occupation : un PDF disponible dans « GestODL » ; simplifier la saisie avec la capacité de travailler par lot ; un historique restitué de l'occupation ; de nouvelles fonctionnalités de pilotage ; une vision du statut de la déclaration par les GP.
- Sur le foncier : améliorer le fonctionnement de « Surf » et de « GestionTU » dans « GestLOC » ; permettre la liquidation des acomptes de TU pour les grands projets de plus

de 5000 m² ; refondre les formations TU avec la manipulation de l'outil « GestionTU » ; stabiliser les fonctionnalités pour les GP.

L'objectif des améliorations est de faciliter les démarches déclaratives avec des outils simplifiés et plus fonctionnels.

Au plan technique, les efforts d'amélioration, de consolidation et de fiabilisation se poursuivent en 2024. Par conséquent, les taxations continueront en mode hybride. L'objectif est de disposer d'un produit fiable et répondant aux attentes à chaque étape.

Sur le plan organisationnel, le projet demeure complexe. Aussi, les équipes SI en charge de GMBI sont désormais regroupées au sein du bureau BSI2. Ceci permettra une meilleure vision avec une attention accrue sur les développements, les risques et les calendriers. Une meilleure association des usagers est recherchée notamment par des retours d'expériences via des webinaires, visioconférences avec les « SIP témoins » et les « services fonciers témoins », et pour finir avec la création de communauté « NOVAE ».

Avant de conclure, l'administration a rappelé que 18000 agents mobilisés et impliqués dans la gestion en 2023 se sont vus allouer une prime exceptionnelle de 500 € bruts, versée en décembre 2023, pour reconnaître leur professionnalisme et leur engagement.

Pour l'administration les actions entreprises doivent permettre de ramener un fonctionnement plus nominal respectueux des conditions de travail des agents, avec des effets majeurs dès 2024 et à terme des outils pleinement adaptés concernant l'ensemble de nos usagers.

L'UNSA DGFiP a dénoncé le fait que le périmètre défini pour bénéficier de la prime exceptionnelle a écarté de nombreux agents de son versement avec pour conséquence une désillusion, une colère, une incompréhension et une légitime « démobilisation » des collègues exclus et dont l'engagement n'a pas été reconnu. Ce choix va nécessairement qui rejaillir sur les relations entre les collectifs de travail.

Enfin, le versement de cette prime ne vaut absolument pas absolution des erreurs de la direction sur ce dossier.

Quant au contenu du plan pluriannuel, on se demande pourquoi il n'a pas été mis en œuvre dès le lancement de GMBI. L'administration a fait preuve d'un excès de confiance pensant sans doute que cela se passerait comme pour la mise place du prélèvement à la source. Mais ce sont deux process complètement différents. GMBI nécessite une implication beaucoup plus forte des contribuables.

Pour l'UNSA DGFiP l'administration fait preuve d'un très grand optimisme. Notre crainte est que les agents se retrouvent à nouveau confronter à de grosses difficultés lors de la prochaine campagne.